

pom à la Une

LE MAGAZINE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS ORNE MOSELLE

ccpom.fr

n° 22

DÉCEMBRE 2023



La CCPOM vous aide à
covoiturer

Le développement des
énergies renouvelables

Le multi accueil
de Rombas est ouvert

La CCPOM... Moteur de votre quotidien et moteur de la transition.

La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle n'est pas qu'une institution éloignée des préoccupations quotidiennes de ses habitants. Elle œuvre, en effet, chaque jour pour **améliorer votre cadre de vie, mettre en place et faire fonctionner les services indispensables à votre quotidien.**

Bien entendu, la crise sanitaire qui est encore prégnante, les conflits internationaux (guerre en Ukraine, situation tragique en Israël et en Palestine...) ont eu des impacts non négligeables sur notre fonctionnement, nos projets et nos actions.

Ils ont eu des répercussions sur les coûts de l'énergie et entraîné une reprise de l'inflation entraînant une très forte dégradation du pouvoir d'achat de nos concitoyens.

Dans ce contexte hautement anxiogène et totalement bouleversé, les habitants de notre territoire demandent aux collectivités territoriales de maintenir et de développer des services de proximité de qualité.

Alors que l'État se désengage toujours plus de cette mission essentielle pour le bien-être de nos habitants (la fermeture au 1^{er} janvier 2024 de la Trésorerie de Rombas en est un exemple parmi bien d'autres), la CCPOM se doit de pallier ce désengagement et d'assurer le maintien, le développement et la création de nouveaux services répondant aux besoins de ses habitants :

- **Avec des services très concrets pour tous** : la collecte et le traitement des déchets ménagers, la gestion et la modernisation des déchèteries ou encore la gestion des milieux aquatiques et des risques d'inondation, l'emploi et l'insertion professionnelle,
- **Avec des services aux familles** comme la gestion des structures d'accueil des jeunes enfants et notamment la construction d'une nouvelle crèche à Rombas et bientôt une autre à Moyeuve-Grande, ce qui portera à 6 le nombre de ces structures ; et encore le Relais Parents Enfants,
- **Avec le développement du réseau des Maisons « France Services »** : 3 ont déjà été créées, une 4^e verra probablement le jour en 2024
- **Avec la mise en œuvre de sa nouvelle compétence « Mobilité »** et notamment le développement d'une plateforme de covoiturage et l'aménagement d'aires de covoiturage
- **Avec l'attribution d'aide au profit de ses concitoyens** notamment dans le domaine de l'habitat et du développement durable, et l'aide à l'achat de vélos,
- Avec également **l'attribution d'aide au profit des communes** pour procéder à la rénovation énergétique de leurs bâtiments et de leurs réseaux d'éclairage public, et pour les accompagner dans la plantation d'arbres en ville.

La CCPOM, c'est également la mise en place de politiques structurantes qu'elle développe en partenariat avec les communes à travers une planification qui doit, dans les années à venir, permettre à notre territoire de se développer, de réussir les transitions et surtout de s'adapter au monde de demain : Projet de territoire, Plan Climat Air Énergie Territorial, Programme Local de l'Habitat, Plan de Mobilité, Schéma Directeur des Liaisons Douces, Schéma Directeur des Énergies Renouvelables, Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique...

Le changement climatique est une réalité qui doit être le défi de demain pour notre collectivité.

Pour relever ce défi, la CCPOM doit, au-delà des plans que je viens de rappeler, agir concrètement dans le quotidien de ses habitants et de ses communes. Elle va ainsi créer, avec ses communes membres, une structure qui aura pour objet :

- Le développement des expérimentations et de l'innovation aux fins de mettre en œuvre des projets d'énergie renouvelable, de favoriser l'efficacité énergétique, de réduire la consommation d'énergie fossile et de gaz à effet de serre,
- La mise en œuvre de tout projet de mobilité participant à l'organisation effective de la transition énergétique,
- Le déploiement des infrastructures de recharge pour tout véhicule utilisant une énergie durable (électricité, gaz, hydrogène et/ou hybride), d'en assurer la maintenance et l'exploitation,
- Et en général, toute opération concourant à relever collectivement le défi des transitions.

La CCPOM se doit d'être connectée à la vie quotidienne de ses habitants.

C'est un défi à relever pour les années futures !

Lionel FOURNIER
Président de la Communauté
de Communes du
Pays Orne Moselle



Credit photo: Ville de Rombas

Sommaire



Environnement...

Une charte pour préserver et renforcer la place des arbres 4

Transition écologique...

Les projets réalisés par les communes dans le cadre des différents fonds de concours 6
Le Contrat d'Objectifs Territorial 6
Le développement des énergies renouvelables sur le territoire de la CCPOM 7

Transitions...

Le Conseil de développement (CODEV) sollicité par la CCPOM 8
Exposition « Terre, Terrain, Territoire » 9



Déchets...

Trier ses biodéchets 10
Calendriers de collecte dématérialisés 12
Des ambassadeurs pour sensibiliser au geste de tri! 12
Des nouvelles filières pour plus de tri en déchèterie 12

Le Projet de Territoire...

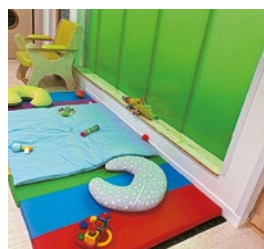


Une feuille de route pour une stratégie ambitieuse et réaliste 13
Première ambition: le Pays Orne Moselle, un Territoire engagé dans la poursuite de sa mutation stratégique 14
Deuxième ambition: promouvoir un développement global et équilibré du Territoire communautaire 15

Troisième ambition: accélérer l'engagement du Territoire dans les mobilités, la transition écologique et énergétique 16

Logement...

Espace conseil « France Rénov' » du Pays Orne Moselle 17
Des aides pour améliorer votre logement! 17



Petite enfance...

Le nouveau multiaccueil de Rombas est ouvert! 18
Construction d'un multi accueil à Moyeuve-Grande 18

Services à la population...

Des acteurs pour vous aider dans vos démarches numériques du quotidien 19

Mobilité...

Les actions liées à la mobilité se planifient 20
L'acquisition de vélos toujours financée sous conditions 20
La CCPOM facilite l'accès au covoiturage 21
L'ancienne RN 52 se dote d'un aménagement cyclable 21



Zoom sur... les communes

Amnéville – Club Paris 2024 Moselle: La principale fan zone olympique du département de la Moselle est à Amnéville 22
Marange-Silvange - Noël à Marange-Silvange 22

Zoom sur... des entreprises et une zone en voie de reconversion

Usine d'agglomération de Rombas 23

Le coin des enfants...

Deviens champion du recyclage! 24
Et si on passait Noël en respectant l'environnement? 25

Un peu d'histoire...

Anciennes « mairies » du XIII^e siècle et actuelle CCPOM 26
Nouveauté au Cap'Orne: les cafés-sidé - le monde de l'usine 27

Communication...

Nouveau site internet! 28

Contacts

Email: ccpom@ccpom.fr
Adresse: 1, rue Alexandrine- 57120 Rombas
Tél. 03 87 58 32 32

CCPOM' le Mag: 1, rue Alexandrine- 57120 Rombas
Directeur de la publication: Lionel FOURNIER
N° ISSN 1644-8974 - Dépôt légal: 4^e trimestre 2023
Crédit photo CCPOM- Agence: SEVcommunication
Impression: Imprimerie L'Huillier
Tirage: 24000 exemplaires sur papier écologique Norme PEFC



Retrouvez toute l'actu sur le site Internet: ccpom.fr





UNE CHARTE POUR PRÉSERVER ET RENFORCER LA PLACE DES ARBRES

La Communauté de Communes engage une démarche collective d'élaboration d'une Charte de l'Arbre à l'échelle du territoire.



Crédit photo : Ville d'Amnéville

LA CHARTE DE L'ARBRE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Une Charte de l'Arbre, c'est un guide de référence dédié à la gestion, la restauration et la protection du patrimoine arboré, notamment urbain.

Ce document permettra d'agir ensemble au service des arbres existants et futurs et s'adaptera aux multiples spécificités du territoire.

Habitants, collectivités, professionnels, chaque signataire s'engage à son échelle, à mettre en œuvre les objectifs et les recommandations.

La Charte de l'Arbre c'est donc :

- **Un outil de connaissance**, un inventaire préalable sera réalisé pour mieux connaître le patrimoine arboré.
- **Un outil de sensibilisation** pour apporter de nombreux conseils et servir de guide de l'arbre en ville, accompagner la gestion, la restauration et la protection des arbres existants, mais aussi les futurs projets urbains publics et privés.
- **Un outil de politiques publiques**, qui synthétisera les engagements auxquels adhèrent tous les acteurs intervenant sur le territoire et permettra de faciliter les prises de décision.



À l'heure du dérèglement climatique et des nombreux enjeux auxquels nous sommes confrontés, les arbres sont de véritables alliés pour nos villes. Refuges

de la biodiversité, protecteurs des sols, stockeurs de carbone, purificateurs et rafraichisseurs de l'air, amplificateurs de bien-être... Les arbres ont un

rôle fondamental et constituent un bien commun que nous devons mieux connaître et préserver collectivement.

Vue par drone du site du Pérotin, octobre 2023.





Transition écologique...



LES PROJETS RÉALISÉS PAR LES COMMUNES DANS LE CADRE DES DIFFÉRENTS FONDS DE CONCOURS

Dans le cadre de la mise en place de sa politique de transition écologique et énergétique, la Communauté de Communes a mis en place différents fonds de concours à destination de ses communes membres.

Ainsi, la CCPOM soutient financièrement les communes portant des projets ambitieux en faveur de la transition écologique et énergétique.

Chaque commune dispose de deux enveloppes distinctes :

- La première de 100000 € pour la réalisation de travaux de rénovation des bâtiments publics et de l'éclairage public.
- La deuxième de 6650 € pour la réalisation de travaux de reboisement des forêts communales ou de plantation d'arbres en ville.



LE CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIAL

Depuis 2021, la CCPOM est entrée dans le programme « Climaxion » dans le but d'accélérer ses actions en matière de transitions, et a signé un **Contrat d'Objectifs Territorial** avec l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Énergie (ADEME).

QU'EST-CE QUE LE CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIAL (COT) ?

C'est un contrat d'une durée de quatre ans, qui permet à la CCPOM d'obtenir une aide financière pouvant aller jusqu'à 350000 € si elle remplit ses objectifs.

Ce dispositif a pour but d'accélérer les changements de pratiques de la collectivité pour réduire son impact environnemental, et faire du territoire un « *Territoire Engagé pour la Transition Écologique* ».

Concrètement, la CCPOM s'est engagée à évaluer ses activités et à améliorer ses

performances dans deux domaines :

- « **Climat Air Énergie** » : Réduction des émissions de gaz à effet de serre, amélioration de la qualité de l'air, sobriété énergétique et développement des énergies renouvelables.
- « **Économie Circulaire** » : Préservation des ressources, de notre environnement, de notre santé, tout en permettant le développement économique et industriel du territoire, réduction des déchets et du gaspillage.

Un état des lieux de démarrage a permis d'attribuer un score à la CCPOM.



Ce score s'accompagne d'une progression attendue, impliquant l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'actions concrètes. L'atteinte de ces objectifs permettra d'obtenir les financements, proportionnellement à la progression de la CCPOM dans ces thématiques.



LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE DE LA CCPOM

LES ZONES D'ACCÉLÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES :

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables charge les communes de définir des « **Zones d'accélération des énergies renouvelables** » et la CCPOM d'en assurer la coordination. Ainsi, elles vont travailler en collaboration ces prochains mois pour construire la cartographie de ces zones.



Elles seront définies en fonction des potentiels du territoire de chaque commune et pour chaque catégorie de filières de production d'énergies renouvelables et devront faire l'objet d'une concertation locale de la population.

Dans ces zones, la réalisation des projets sera facilitée avec notamment une réduction des délais d'instruction des dossiers pour les porteurs de projet.



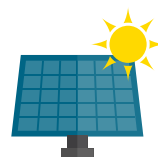
SCHÉMA DIRECTEUR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES :

La CCPOM a entrepris l'élaboration de son schéma directeur des énergies renouvelables. Cette étude est réalisée par un bureau d'études en 3 étapes :

- 1^{re} étape : réalisation d'un diagnostic du territoire, avec un recensement des installations déjà existantes et une analyse des potentialités pour le développement des énergies renouvelables.



- 2^e étape : la réalisation de scénarios pour tenter de prévoir quel pourrait être le développement des énergies renouvelables sur le territoire, en prenant en compte différentes hypothèses.



- 3^e étape : la mise en œuvre d'un plan d'actions concrètes.



CRÉATION D'UNE SPL POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES :

La Communauté de Communes a engagé la création d'une SPL (Société Publique Locale) qui aura pour vocation d'implanter des bornes de recharge pour véhicules électriques sur le territoire et d'aider techniquement les communes dans leurs projets de développement des énergies renouvelables.



Transitions...



LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT (CODEV) SOLlicitÉ PAR LA CCPOM

➡ Le CODEV, invité à se prononcer sur les questions du maraîchage et des circuits courts alimentaires.

COMMENT PALLIER LE MANQUE D'OFFRE DE PRODUITS LOCAUX ? COMMENT AMÉLIORER L'OFFRE EN PRODUCTION LOCALE SUR LE TERRITOIRE DE LA CCPOM ?

C'est à l'occasion de la plénière du CODEV, qui s'est déroulée le 14 octobre dernier au Cap'Orne, que Yves MULLER, Vice-président en charge de la transition écologique s'est adressé aux membres du Conseil de développement.

Le CODEV, présidé par Michel HENRY, est invité à apporter son regard sur les résultats de l'état des lieux réalisé pour le « *projet alimentaire territorial* » en cours d'élaboration.

L'expertise du CODEV est particulièrement attendue sur les enjeux de « *distribution et consommation alimentaire* » et « *d'offre agricole et agroalimentaire* », les membres étant invités à proposer une stratégie à mettre en œuvre dans les années à venir, notamment sur les thématiques du **maraîchage** et des **circuits courts**.

Cette contribution, dont le rendu est attendu pour le 26 février, permettra d'éclairer le conseil communautaire sur la mise en œuvre d'une politique du territoire en matière d'alimentation durable.

➡ Le CODEV, invité à accompagner les communes et la CCPOM dans la concertation engagée pour la définition de zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables

Face à la crise énergétique et au dérèglement climatique, le législateur a souhaité accélérer le développement des énergies renouvelables, afin de rattraper le retard pris par la France dans le déploiement des moyens de production de ces énergies par rapport aux autres pays européens.

Tel est l'objectif de la loi du 10 mars 2023 « *relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelable* », qui a pour ambition de lever tous les obstacles au déploiement des projets d'énergies renouvelables. Pour faciliter l'approbation locale de ces projets, elle instaure un dispositif de planification territoriale des énergies renouvelables.

La loi met les collectivités territoriales au cœur de cette planification énergétique en les incitant à définir, elles-mêmes, des zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables.

Les communes, accompagnées de la CCPOM, identifient actuellement ces zones d'accélération.

Afin d'enrichir le débat, la CCPOM a demandé au CODEV d'émettre un avis, au fil de l'eau, sur la cartographie proposée par les communes et de se positionner en tant qu'appui dans la concertation locale, en qualité de représentant de la société civile. Cet avis permettra d'éclairer le Conseil Communautaire dans l'organisation de son débat avant de transmettre la version définitive de la cartographie aux services de l'État.

Habitants ou acteurs du territoire, vous souhaitez contribuer à ces réflexions ? contactez directement le CODEV sur

codev.ccpom@gmail.com



EXPOSITION « TERRE, TERRAIN, TERRITOIRE »

La CCPOM, en partenariat avec le SCOTAM, accueillera en janvier et février 2024 l'exposition itinérante « **Terre Terrain Territoire : une lecture de la fabrique urbaine par le sol** » produite par le CAUE de Rhône Métropole.

DU 10 AU 30 JANVIER 2024 À LA MAISON DES SERVICES AU PUBLIC DE SAINTE-MARIE-AUX-CHÊNES
DU 2 AU 28 FÉVRIER 2024 AU CAP'ORNE À AMNÉVILLE

Cette exposition nous questionne sur les sols et leurs usages et s'articule autour de 3 notions :

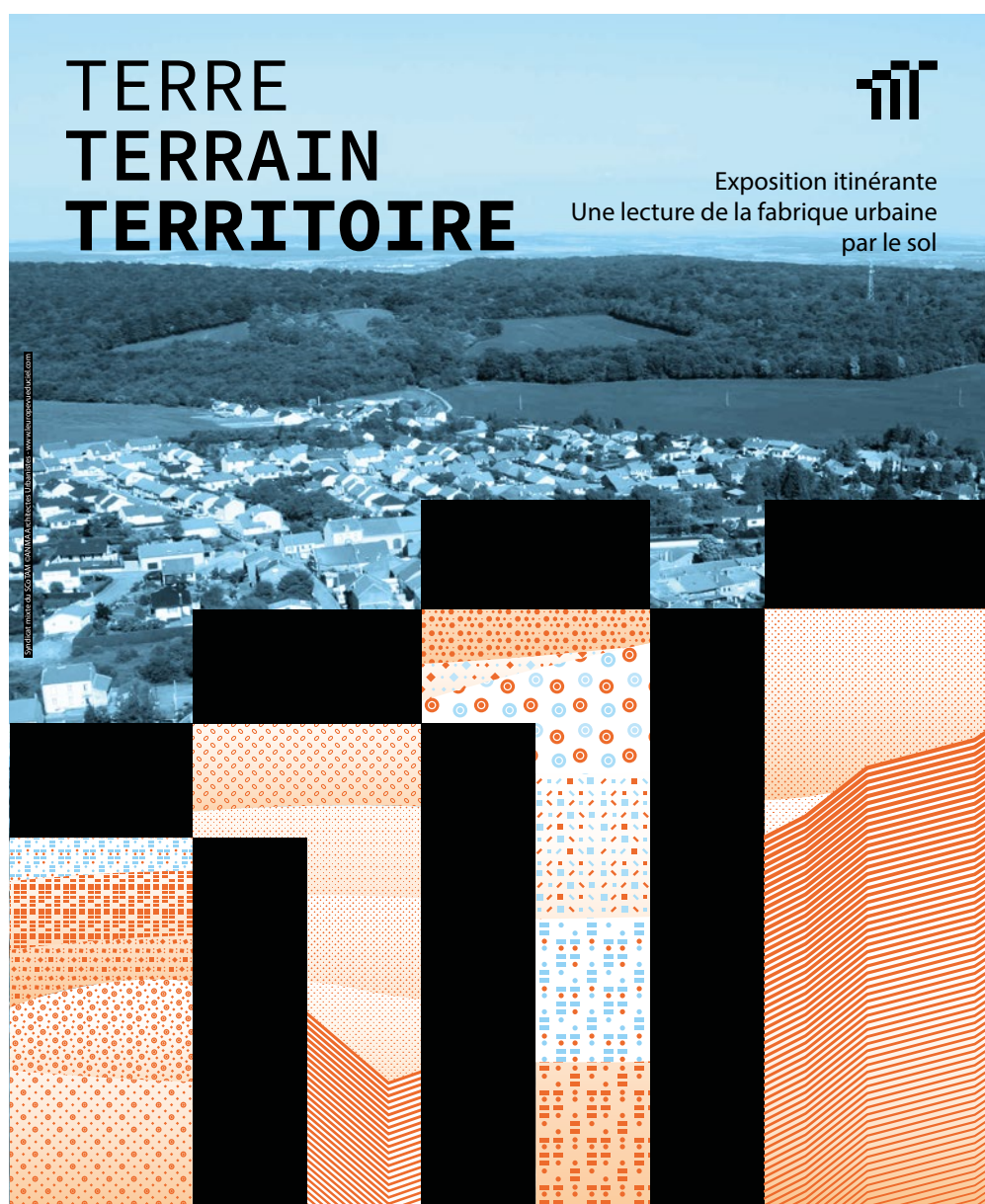
**LA TERRE
LE TERRAIN
LE TERRITOIRE**

Elle met en rapport les valeurs écologiques de la TERRE et les valeurs économiques des TERRAINS. En les considérant ensemble, elle explore des réponses, des arbitrages et des paradigmes qui se font à l'échelle des TERRITOIRES.

L'enjeu de cette exposition est d'explorer les croisements entre ces trois entrées pour enrichir notre compréhension de la notion de sol.

**VISITE LIBRE ET ANIMATIONS
SUR INSCRIPTION**

Retrouvez les horaires des visites ainsi que le programme complet des animations proposées autour de l'exposition sur www.ccpom.fr ou www.scotam.fr



Exposition conçue par ANMA Architectes Urbanistes et produite par le CAUE Rhône Métropole

14 - 29 OCT 2023 à Boulay-Moselle // 3 - 29 NOV 2023 à Metz // 2 - 21 DEC 2023 à Maizières-les-Metz //
10 - 30 JAN 2024 à Sainte-Marie-aux-Chênes // 2 - 28 FEV 2024 à Amnéville (Cap'Orne) //
5 - 14 MAR 2024 à Courcelles-Chaussy // 19 MAR - 14 AV 2024 à Novéant-sur-Moselle



Retrouvez
le programme
sur scotam.fr



Syndicat mixte du
SCOTAM

EUROMÉTROPOLIS
METZ

VILLE DE
METZ

Le Parc
BOULEGARD

RIVES DE
MOSELLE

Haut Chemin
Pays de Pange
Communauté de Communes

SCOTAM
Pays d'Orne
Moselle
Communauté de Communes

M
SCOTAM



TRIER SES BIODÉCHETS

La loi Anti-gaspillage et Économie Circulaire de 2020, dite loi AGEC, fixe une obligation de tri à la source des biodéchets à compter du 1^{er} janvier 2024. Décryptage de ce qui devient obligatoire.

« TOUS LES MÉNAGES DEVRONT DISPOSER D'UNE SOLUTION LEUR PERMETTANT DE TRIER LEURS DÉCHETS BIODÉGRADABLES ».

L'obligation s'adresse aux collectivités, et non aux usagers, qui doivent proposer des solutions de tri des biodéchets à leurs habitants.

MAIS AU FAIT LES BIODÉCHETS, C'EST QUOI ?

Les biodéchets sont les déchets organiques, issus de notre alimentation et de notre quotidien, comme les épluchures, les coquilles d'œufs, le marc de café, les viandes, les poissons ou les plats en sauce.

EN AMONT, LA PREMIÈRE ÉTAPE EST D'ABORD DE RÉDUIRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE.

Triste constat : 21 kg/hab/an de pain, yaourt, fruits et légumes entiers, aliments encore sous emballages... finissent à la poubelle. Quel gâchis d'énergie et de ressources nécessaires à leur production et d'argent pour les ménages !

Quelques gestes simples pour réduire efficacement le gaspillage alimentaire : lire et comprendre les dates de péremption, vérifier les stocks et faire une liste avant de faire les courses, cuisiner les restes...

UN PANEL DE SOLUTIONS

Les déchets organiques représentent 30 % de notre poubelle noire, éliminés par incinération. Pour les valoriser, la CCPOM a choisi de développer un panel de solutions, pour que chacun puisse trouver celle qui lui convient le mieux :

✓ **Le compostage individuel.** Depuis 20 ans maintenant, la CCPOM vend des composteurs à tarif préférentiel, en plastique à 20 € ou en bois à 30 €. Les biodéchets sont valorisés directement au jardin, sans collecte ni traitement, et produisent un amendement naturel pour le sol.

✓ **Le compostage en pied d'immeuble.** Pour les immeubles qui disposent d'un espace vert, la CCPOM peut installer un composteur collectif, avec l'accord du bailleur ou du syndic de copropriété. Les foyers volontaires sont informés des bons gestes à suivre et le compost ainsi produit sert pour les abords ou pour les balconnières. Une quinzaine d'immeubles est déjà équipée sur la CCPOM !

✓ **La collecte en point d'apport volontaire :** dans les 4 communes test (Amnéville, Clouange, Sainte-Marie-aux-Chênes et Vitry-sur-Orne), des conteneurs à biodéchets, les Tubes[®], sont installés à côté des bornes à verre. Les biodéchets sont dirigés vers une installation de méthanisation pour être valorisés. Si vous résidez sur une des communes test, vous pouvez récupérer gratuitement en mairie un bioseau, des sacs kraft et les lieux où trouver les Tubes[®].

✓ Les nouveautés :

- Les subventions pour l'achat d'un poulailler ou d'un lombricomposteur.
 - Les poules sont un réel atout pour réduire ses déchets alimentaires ! Une poule peut consommer jusqu'à 50 kg de déchets et produire 240 œufs par an. La CCPOM propose une aide financière de 50 % du prix d'achat, plafonnée à 100 €, pour l'achat d'un poulailler.



- La CCPOM propose une aide financière de 50 % du prix d'achat, plafonnée à 75 € pour l'achat d'un lombricomposteur, qui permet de composter même sans jardin.

- Le compostage partagé : pourquoi ne pas créer un site de compostage dans un espace public, à l'échelle d'un quartier ? La CCPOM accompagne vos projets !

ET POUR LES DÉCHETS DE JARDIN ?

Là, pas de changement, les solutions sont le compostage, l'apport en déchèterie ou encore les techniques de jardinage au naturel qui permettent de réduire les déchets verts en restituant au sol ce qu'il a produit :

✓ Le paillage

Il s'agit de couvrir le sol avec une couche de matière végétale pour empêcher la pousse de mauvaises herbes, conserver l'humidité du sol, le protéger contre le gel et l'enrichir progressivement.

Tontes de gazon, branches broyées, feuilles mortes, autant de ressources qui peuvent être réutilisées plutôt que jetées.

✓ Le mulching

Avec l'utilisation d'une tondeuse mulcheuse, l'herbe coupée est broyée très finement, déposée sur le sol et rapidement transformée en engrais azoté.



RAPPEL : le brûlage à l'air libre est **interdit** et participe à la pollution de l'air

✓ Le choix des espèces : croissance lente, couvre-sol

Un gazon ou une haie à croissance lente demande moins de coupe et donc moins de travail. Pour limiter les tontes, on peut aussi chercher des alternatives au gazon : plante couvre-sol, parterre de fleurs, jachère fleurie...



✓ Valoriser les bois de taille

Plutôt que d'être apportées en déchèterie, les branches peuvent servir de piquet ou de tuteur ou être tressées en clôture.



RAPPEL : le brûlage à l'air libre est **interdit** et participe à la pollution de l'air.

LES GUIDES COMPOSTEURS, DES BÉNÉVOLES POUR AIDER À LA PRATIQUE DU COMPOSTAGE

Ces personnes bénévoles ont été formées aux différentes techniques de compostage afin d'être relais d'information et de transmettre leurs savoirs aux habitants.

Venez rejoindre l'équipe des guides composteurs !

Que vous soyez expérimenté ou non, venez suivre gratuitement une formation complète sur le compostage pour améliorer votre propre pratique et ensuite mettre à disposition quelques heures de votre temps pour sensibiliser, informer, aider autour de vous... à réduire les quantités de déchets organiques.

Pour plus de renseignements, consultez le site www.ccpom.fr ou contactez le service déchets : servicedechets@ccpom.fr

Déchets...



CALENDRIERS DE COLLECTE DÉMATÉRIALISÉS

Afin de réduire la consommation de papier et de carburant pour leur distribution, les calendriers de collecte sont dématérialisés depuis 2023. Dès le mois de décembre, retrouvez-les en téléchargement sur le site internet de la CCPOM (ccpom.fr). Ils pourront également vous être envoyés par mail ou par courrier papier sur simple demande au Service Déchets (servicedechets@ccpom.fr ou 03 87 58 32 32 puis tapez 1). Pour information, les jours de collecte restent inchangés.

DES NOUVELLES FILIÈRES POUR PLUS DE TRI EN DÉCHÈTERIE

De nouvelles filières de tri arrivent dans les 4 déchèteries de la CCPOM pour permettre aux habitants d'y déposer leurs **jouets, articles de décoration textile, de bricolage et de jardin thermiques et non thermiques, articles de sports et loisirs usagés** afin qu'ils soient recyclés.

De quoi offrir une seconde vie à encore plus d'objets du quotidien, trop abîmés pour être donnés.



DES AMBASSADEURS POUR SENSIBILISER AU GESTE DE TRI !



Désormais : **tous les emballages et tous les papiers se trient !**

Pour accompagner les habitants dans cette évolution, améliorer les performances et réduire les erreurs de tri, la CCPOM mène une mission de sensibilisation en porte-à-porte.

3 ambassadeurs du tri sillonnent les communes à la rencontre des habitants, dans les immeubles, là où les marges de progression sont les plus importantes.

Les 1^{ers} résultats se font déjà sentir !

Près de 60 % des foyers en habitat collectif ont été rencontrés et plus de 50 % d'entre eux se sont engagés à pratiquer un geste de tri supplémentaire, avec en priorité l'accent sur le tri des emballages en plastique (bouteilles, flacons, pots de yaourt, barquettes, films...) et les emballages métalliques (boîtes de conserve, cannettes en alu, couvercles, capsules...).

Merci pour l'accueil qui leur a été réservé et bravo à tous les trieurs !





Le Projet de Territoire...



UNE FEUILLE DE ROUTE POUR UNE STRATÉGIE AMBITIEUSE ET RÉALISTE

La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle (CCPOM), qui réunit 12 communes et près de 53 000 habitants, est en mutation permanente. Dans ce contexte, les élus communautaires ont souhaité engager l'élaboration d'un nouveau projet de territoire pour définir une vision commune et œuvrer au « Bien vivre ensemble ».

PROJET DE TERRITOIRE, DE QUOI PARLE-T-ON ?

Le projet de territoire est un document sur lequel la CCPOM s'appuie pour définir ses politiques à moyen et long termes et déterminer les actions à mettre en œuvre. Il permet de hiérarchiser les priorités en fonction de ses compétences et de définir les moyens humains et financiers nécessaires pour y parvenir.

Le projet de territoire est un projet global de développement. Il aborde tous les domaines qui font la vie du territoire : développement économique et emploi, services à la population, santé, mobilités, habitat, culture et loisirs, environnement, transition énergétique ou encore alimentation...

Il prend en compte les évolutions sociales, économiques, technologiques... tout en préservant la mixité sociale et l'identité du territoire. Véritable « feuille de route » pour l'action de la Communauté de Communes dans les prochaines années, le projet de territoire est aussi l'aboutissement d'une réflexion collective.



UNE DÉMARCHE EN TROIS PHASES : DIAGNOSTIC, STRATÉGIE ET PLAN D' ACTIONS

Un diagnostic participatif

Le diagnostic du territoire a été conduit dans un large esprit de concertation tout en valorisant les différentes études et réflexions déjà engagées par la CCPOM. Cette première phase a été menée dans un esprit de co-construction avec les communes, le Conseil de développement et les acteurs socio-économiques du territoire.

Des entretiens ont ainsi été conduits avec l'ensemble des maires. Des ateliers participatifs ont permis d'associer des acteurs socioéconomiques et partenaires de la collectivité autour des principales thématiques (développement économique, transition écologique, vie sociale et services à la population, cadre de vie...). Des séances de travail ont également été conduites avec les services communautaires.

Une stratégie ambitieuse de développement

À la lumière des enseignements du diagnostic et des enjeux de développement identifiés, trois grandes ambitions ont été choisies. Elles se traduisent par des objectifs stratégiques qui seront eux-mêmes déclinés en actions concrètes.



Cahier à détacher et à conserver



Le Projet de Territoire...



Un plan d'actions concrètes

PREMIÈRE AMBITION : LE PAYS ORNE MOSELLE, UN TERRITOIRE ENGAGÉ DANS LA POURSUITE DE SA MUTATION STRATÉGIQUE

Cette première ambition entend réaffirmer l'engagement du territoire dans la profonde mutation amorcée ces dernières années. L'objectif est ici de soutenir une dynamique économique renouvelée et plus largement l'attractivité du territoire. Réussir cette ambition, c'est aussi gagner le pari de l'image en s'appuyant sur l'héritage industriel comme l'un des fondements de cette transition.



Cette ambition se décline autour de quatre grands objectifs :

OBJECTIF 1 : POURSUIVRE LA REQUALIFICATION DES FRICHES INDUSTRIELLES

Face à une exigence croissante en matière de sobriété foncière, la présence de nombreuses friches industrielles devient un facteur important pour le développement économique du territoire. L'aménagement de l'ancien site sidérurgique des Portes de l'Orne constitue à ce titre un projet d'ampleur, dans laquelle la CCPOM est pleinement investie. D'ores et déjà, le bâtiment « Cap'Orne », pensé dans un esprit de « tiers lieu » illustre le renouveau de ce site et porte une identité renouvelée. La friche de l'ancienne usine d'agglomération de Rombas, abandonnée depuis 12 ans, devrait également

être totalement transformée d'ici à 3 ans, grâce à l'investissement de la société « Rombas Industry ».

OBJECTIF 2 : RENOUVELER LE TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL

La CCPOM continue d'accompagner les entreprises du territoire dans leurs activités et leur développement. Il s'agit de créer les conditions favorables pour accueillir de nouvelles activités. Parallèlement à la requalification des friches industrielles, la Communauté de Communes veillera à proposer des solutions foncières et immobilières attractives en favorisant le développement d'une économie innovante et engagée dans la transition. À cet égard,



en lien avec les territoires voisins, une attention particulière sera portée à l'offre locale de formation.

OBJECTIF 3 : RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ET LE RAYONNEMENT TOURISTIQUE



Le Pays Orne Moselle dispose d'atouts naturels, d'un patrimoine historique et mémoriel et d'équipements de loisirs qu'il importe de préserver et de valoriser. Avec la Cité des Loisirs d'Amnéville, le territoire accueille un site reconnu dont il convient de soutenir le renouveau. La CCPOM souhaite également promouvoir un développement touristique diversifié, en mettant en valeur le tourisme vert (itinéraires de randonnée...), mais aussi la présence d'activités touristiques sur le site des Portes de l'Orne.

OBJECTIF 4 : AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DU TERRITOIRE

Le renforcement de l'accessibilité, avec les territoires voisins par des modes complémentaires, est une priorité du projet de territoire. D'ores et déjà, la réalisation de la VR52 illustre l'importance de cette problématique pour le quotidien des habitants et le développement économique local. La communauté de communes entend faire des mobilités de demain une priorité du projet de territoire.





DEUXIÈME AMBITION : PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT GLOBAL ET ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

La CCPOM entend promouvoir un développement global et équilibré du territoire au profit de toutes les générations. Cette seconde ambition s'organise autour de quatre objectifs.

OBJECTIF 1 : MIEUX ACCUEILLIR LES JEUNES MÉNAGES ET LES FAMILLES

Le Pays Orne Moselle dispose de nombreux atouts pour séduire et accueillir les jeunes ménages à la recherche d'un cadre de vie apaisé, proche de la nature tout en offrant un bon niveau de services. Le projet de territoire vise à favoriser l'installation des familles et des jeunes ménages en développant une offre de logement diversifiée et en proposant une offre de service de qualité, notamment dans les domaines de la petite enfance et du soutien à la parentalité.



OBJECTIF 2 : ANTICIPER LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

Comme de nombreuses intercommunalités en France, le Pays Orne Moselle doit s'adapter à un vieillissement de sa population. Depuis 1999, le nombre de personnes de plus de 75 ans



a doublé. Face à cette évolution, communauté de communes et communes doivent proposer de nouvelles réponses adaptées, en matière de logement, de mobilité et de services. L'accessibilité sera un enjeu important de ces politiques.

OBJECTIF 3 : PROMOUVOIR UN HABITAT POUR TOUS

L'habitat est au cœur de la dynamique d'accueil de population que la CCPOM souhaite impulser. Le projet de territoire veillera, d'une part, à favoriser le développement d'une offre de logements de plus petite taille, plus adaptés à la diversité des besoins actuels (jeunes couples, personnes en perte d'autonomie...) et d'autre part, à relancer l'attractivité de l'habitat ancien par des actions ciblées de rénovation – notamment énergétique – et de lutte contre l'habitat vacant.



OBJECTIF 4 : CORRIGER LES DISPARITÉS D'ATTRACTIVITÉ ENTRE LES COMMUNES

Le projet de territoire vise un développement global et harmonieux du territoire, au service de l'ensemble des communes et des habitants. La communauté de communes a la volonté de poursuivre le maillage du territoire en équipements et services afin de conforter l'attractivité de toutes les communes. Cet objectif concerne l'accès aux soins, la facilitation des démarches administratives (notamment les services numériques), l'accompagnement des projets de redynamisation des centres bourgs, la coordination à l'échelle intercommunale des actions menées en faveur de la jeunesse.



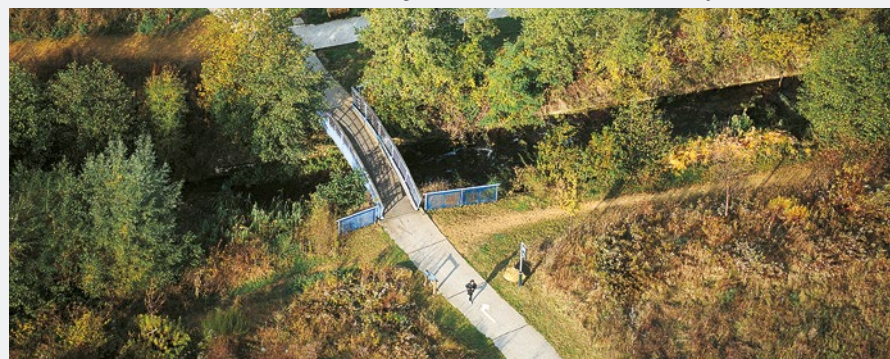


Le Projet de Territoire...



TROISIÈME AMBITION : ACCÉLÉRER L'ENGAGEMENT DU TERRITOIRE DANS LES MOBILITÉS, LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

Cette troisième ambition du projet de territoire affirme la volonté de la communauté de communes d'être un acteur majeur de la transition écologique et énergétique. L'ambition est forte : réduire la consommation énergétique du territoire et dans le même temps accroître la capacité de production d'énergies renouvelables. Pour la réalisation de cette ambition, l'engagement de tous les acteurs locaux, habitants, entreprises, tissu associatif, sera nécessaire. Cette troisième ambition s'organise autour de six objectifs.



OBJECTIF 1 : FAIRE DU PAYS ORNE MOSELLE UN TERRITOIRE ÉNERGÉTIQUEMENT VERTUEUX

Le Pays Orne Moselle souhaite construire les fondations d'un territoire durable : c'est le sens des objectifs définis dans le Plan Climat Air Énergie Territoire (PCAET). Le Projet de territoire relaie et amplifie cette intention.

La rénovation énergétique sera soutenue pour les logements des particuliers et pour les communes. La communauté de communes accompagnera également le développement d'une économie circulaire associant habitants et acteurs économiques.

OBJECTIF 2 : DÉVELOPPER ET DIVERSIFIER L'EXPLOITATION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le territoire bénéficie de ressources naturelles importantes. Si l'objectif principal reste de diminuer la consommation locale d'énergie, la communauté de communes souhaite valoriser ses ressources et accompagner le développement de la production locale d'énergies renouvelables, dans le respect du patrimoine local.

OBJECTIF 3 : PROMOUVOIR L'USAGE DE SOLUTIONS DE MOBILITÉS MOINS POLLUANTES

L'usage de la voiture individuelle occupe une place prépondérante puisque 82 % des déplacements quotidiens se font en voiture. Il s'agit donc d'agir pour faire évoluer ces pratiques vers des alternatives douces, décarbonées et durables. La CCPOM élaborera un plan de mobilité simplifié, tout en favorisant l'auto-partage et le covoiturage, l'usage des transports collectifs et l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques. Les « modes actifs » seront également favorisés par l'aménagement de voies cyclables.

OBJECTIF 4 : PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET PRÉVENIR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Le territoire communautaire est soumis à de nombreux risques naturels et technologiques, notamment miniers, mais aussi d'inondations ou encore de mouvements de terrain. La Communauté de communes entend donc promouvoir un aménagement du territoire adapté



pour diminuer ces risques et s'inscrire dans une vision résiliente. Elle adaptera ses ambitions en favorisant les projets exemplaires, en assurant la préservation de la ressource en eau et plus largement en préservant la biodiversité.

OBJECTIF 5 : RÉDUIRE LES VOLUMES, VALORISER LES DÉCHETS

La question des déchets constitue également une problématique importante de la transition écologique. La CCPOM entend poursuivre plusieurs axes de travail afin d'une part de diminuer les volumes de déchets produits sur son territoire, et d'autre part de mieux trier et parvenir à une meilleure valorisation. Ainsi le compostage individuel et partagé sera encouragé afin de permettre à chaque habitant de s'investir. Le réseau des déchèteries sera renforcé et modernisé afin de mettre à la disposition des habitants et acteurs économiques des équipements à la hauteur des objectifs poursuivis.

OBJECTIF 6 : FAVORISER UNE ALIMENTATION LOCALE DE QUALITÉ

Le Pays Orne Moselle entend répondre à cette aspiration en engageant l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial dont l'objectif est de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires, en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou encore les produits locaux en y associant tous les acteurs de la chaîne alimentaire.



Logement...




ESPACE CONSEIL « FRANCE RÉNOV' » DU PAYS ORNE MOSELLE

Facture d'énergie en hausse, problème de chauffage: besoin d'aide?

DES CONSEILS NEUTRES ET GRATUITS

Un conseiller France Rénov', neutre et indépendant, vous conseille gratuitement sur les travaux d'économies d'énergie de votre habitation.

Pour vous aider à effectuer les travaux les plus adaptés ou estimer le budget nécessaire et les aides financières, contacter ou prenez rendez-vous avec un conseiller France Rénov' qui vous accompagnera dans votre projet:

 03 87 50 82 21

PERMANENCES GRATUITES
Sur Rendez-Vous



France Rénov'

Le service public pour mieux rénover mon habitat

DES AIDES POUR AMÉLIORER VOTRE LOGEMENT !

La Communauté de Communes a lancé sa nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour la période 2023-2025, en partenariat avec l'ANAH.

UN ACCOMPAGNEMENT GRATUIT POUR AMÉLIORER OU ADAPTER VOTRE LOGEMENT

L'OPAH permet aux propriétaires de bénéficier d'**AIDES** financières et de **CONSEILS** personnalisés gratuits pour réaliser des travaux d'amélioration de l'habitat.

DES AIDES POUR QUELS TRAVAUX ?

Lutter contre l'habitat indigne ou non décent: travaux d'installation ou de rénovation de réseaux d'eau, d'électricité, installation d'une salle de bain et de toilettes...

Améliorer l'efficacité énergétique du logement: isolation, chauffage, ventilation, menuiserie...

Adapter le logement au handicap et au vieillissement: réaménager la salle de bain, installation d'un monte-escalier, pose de volets motorisés...

Accompagner les copropriétés: soutenir les copropriétés fragiles ou dégradées...

RENSEIGNEMENTS EN CONTACTANT LE SERVICE LOGEMENT DE LA CCPOM

Des permanences ont lieu deux fois par mois sur le territoire de la CCPOM. Retrouvez les dates sur le site www.ccpom.fr

OPAH
2023-2025



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Agence
nationale
de l'habitat**
Anah

Petite enfance...



LE NOUVEAU MULTIACCUEIL DE ROMBAS EST OUVERT !

Le nouveau multiaccueil de Rombas, d'une capacité d'accueil de 30 places, est ouvert depuis cet été, au cœur du complexe scolaire « *École de Villers* ».



ACCUEIL DES ENFANTS

L'accueil des enfants se fait de 07h30 à 18h30 du lundi au vendredi. Ils peuvent être accueillis à partir de 2 mois et demi, jusqu'à 6 ans. Plusieurs types de contrat peuvent être proposés : contrat régulier, contrat occasionnel et accueil d'urgence.

PRÉ INSCRIPTIONS

Les pré-inscriptions s'effectuent sur le site dédié « *La Maison Bleue* » <https://portailfamillemb.hoptis.com/?cca=nc>

Code CCPOM

Deux commissions d'attribution des places ont ensuite lieu chaque année en février-mars et octobre-novembre.

FONCTIONNEMENT

L'équipe est constituée de professionnels de la petite enfance : infirmière, psychomotricienne, auxiliaires de puériculture et auxiliaires de crèche. Un agent de restauration et un agent d'entretien complètent l'équipe. Une psychologue intervient également chaque mois.

Les enfants sont accueillis dans 2 unités de vie multi-âges et disposent d'une salle de psychomotricité, d'une salle sensorielle, d'une salle de jeux d'eau, d'une salle artistique ainsi que d'un grand extérieur.

Chaque jour des ateliers variés sont proposés (moteurs, artistiques, sensoriels ou culturels...) avec une attention particulière portée au livre et à l'éveil des langues.

LE PROJET ÉDUCATIF

Le projet éducatif de la crèche de Rombas et de La Maison Bleue, soutenu par la Protection Maternelle et Infantile, s'articule autour de plusieurs axes :

- la sécurité affective de l'enfant, avec la mise en place de repères de personnes et de repères spatio-temporels
- la motricité libre, tout en mettant en avant l'autonomie et le respect de chaque enfant (son rythme, son individualité, ses émotions et ses désirs...)



- la nature comme centre du projet, avec de nombreux moments passés en extérieur, la participation à des actions de recyclage, de développement durable et l'élaboration d'un jardin pédagogique. Le projet vise à développer au maximum les propositions en extérieur (repas, sieste nordique...)
- la place des parents comme véritables partenaires. Des activités conviviales sont organisées tout au long de l'année, véritables occasions pour les parents de partager des moments chaleureux avec les enfants, mais aussi les professionnels de la petite enfance (Café des parents, festi-parents, fête de l'hiver, ateliers et réunions à thèmes...).

Des subventions ont été obtenues pour un montant de plus d'un million d'euros auprès de l'État, le Conseil Départemental de Moselle, la Caisse d'Allocations Familiales de Moselle et la Région Grand Est.

CONSTRUCTION D'UN MULTI ACCUEIL À MOYEUVE-GRANDE

L'étude de besoins concernant les modes de garde de la petite enfance préconisait une réflexion concernant un nouveau multi accueil à Rombas, ainsi qu'une augmentation des capacités d'accueil sur la Vallée de l'Orne.

Après avoir achevé les travaux du nouveau multi accueil de Rombas, la CCPOM souhaite engager la construction d'une structure à Moyeuve-Grande afin de pouvoir satisfaire les besoins de la Vallée de l'Orne, notamment les habitants des communes de Moyeuve-Grande, Moyeuve-Petite et Rosselange.

Cette structure aura une capacité d'accueil de 30 places, extensible à 40. Les études préalables viennent d'être engagées.

Services à la population...



DES ACTEURS POUR VOUS AIDER DANS VOS DÉMARCHES NUMÉRIQUES DU QUOTIDIEN

FRANCE SERVICES : UN ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS SIMPLIFIÉ

Les agents France Services peuvent vous conseiller et vous accompagner pour les formalités administratives numériques du quotidien.

Dans les espaces France Services, vous pouvez ainsi, par exemple, effectuer des démarches administratives liées à la situation fiscale, la santé, la famille, la retraite ou l'emploi.

Accueil en priorité sur rendez-vous

Les Conseillères France Services vous accueillent dans les espaces France Services situés :

- **Au siège de la CCPOM**
1 rue Alexandrine à Rombas
a.russotti@ccpom.fr
06 44 97 24 73
- **À la Maison de Services au Public de Moyeuvre-Grande**
1 rue Maurice Thorez
(entrée à l'arrière de la Mairie)
s.tritz@ccpom.fr
06 44 97 24 40
- **À la Maison de Services au Public de Sainte-Marie-aux-Chênes**
2B Place François Mitterrand
d.lionello@ccpom.fr
06 41 45 27 83

En complément de l'accompagnement apporté par les agents France Services dans les démarches administratives numériques, le conseiller numérique peut également vous guider dans les autres démarches numériques au quotidien.

LE CONSEILLER NUMÉRIQUE COMMUNAUTAIRE : UN ACCOMPAGNEMENT DANS LES USAGES NUMÉRIQUES DU QUOTIDIEN

Le conseiller numérique propose un accompagnement pour favoriser l'apprentissage et l'usage du numérique. Au cours d'ateliers individuels ou collectifs, il peut, par exemple : vous aider à créer une adresse électronique, faire des courses en ligne, suivre la scolarité de votre enfant, utiliser les réseaux sociaux, accéder à l'offre de soins ou encore vous apprendre à utiliser un ordinateur, un smartphone, une tablette.

Il intervient principalement au sein des espaces France Services ci-dessus.

Contact :

a.zerouali@ccpom.fr
06 56 83 49 21



Mobilité...



LES ACTIONS LIÉES À LA MOBILITÉ SE PLANIFIENT

La compétence « Mobilité », qui concerne tous les habitants et englobe tous les modes de déplacement (marche, vélo, covoiturage, transports en commun, transport à la demande...), nécessite une connaissance fine des besoins des habitants et doit reposer sur une programmation des actions à mener sur plusieurs années.



Dans cette optique, la CCPOM s'est engagée dans la réalisation de son plan de mobilité simplifié (PDMS). Ce document permet de définir et de planifier des solutions de mobilité pour la population en menant une réflexion sur l'évolution des pratiques de déplacement, sur les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir, et sur le rôle que chacun pourra jouer.

Le PDMS cherche à rendre effectif le droit à la mobilité en garantissant à chacun de pouvoir se déplacer au quotidien, tant pour accéder à des services publics ou économiques, qu'à la formation,

à l'emploi ou à des services de santé. Il favorise également le développement économique en facilitant les déplacements professionnels et en améliorant l'attractivité des territoires.

Sa bonne réalisation et sa mise en œuvre nécessitent une implication de tous les acteurs (communauté de communes, communes, entreprises, commerçants, écoles, associations d'usagers, citoyens). Une enquête à destination de la population sous la forme d'un questionnaire en ligne a été engagée et des ateliers avec les acteurs ont été organisés au mois de novembre.

Pour faire de ce plan un réel atout pour le territoire, la CCPOM compte sur l'implication de tous !

Retrouvez le questionnaire à destination des habitants sur le site ccpom.fr

L'ACQUISITION DE VÉLOS FINANCÉE SOUS CONDITIONS

Acquéreur d'un vélo traditionnel, cargo, enfant, pliant avec ou sans assistance électrique, neuf ou d'occasion, la CCPOM aide à l'achat sous conditions de revenus (14 089 € par part).

Plus de renseignements sur le site internet de la CCPOM.



LA CCPOM FACILITE L'ACCÈS AU COVOITURAGE

EN INCITANT FINANCIÈREMENT À LA PRATIQUE VIA KLAXIT

Depuis le 1^{er} septembre, la CCPOM soutient financièrement le développement du covoiturage sur son territoire afin d'encourager les automobilistes à partager leurs trajets du quotidien avec l'application Klaxit. Grâce à cette aide, les conducteurs recevront au minimum 2 € à chaque covoiturage et le trajet ne coûtera que 0,50 € pour le passager.

Alors que la hausse des prix de l'énergie pèse sur les budgets des ménages, ce soutien est essentiel dans une région où l'usage de la voiture est prédominant pour se rendre au travail. En effet, en Moselle, près de 82 % des actifs se rendent au travail en voiture !

Klaxit déploie officiellement son service de covoiturage sur les 12 communes de la CCPOM.

Comment ça fonctionne ?

- 1 – les passagers et conducteurs téléchargent l'application Klaxit et y indiquent leurs adresses de domicile et de travail ainsi que leur planning pour la semaine
- 2 – l'application met en contact les membres qui empruntent le même itinéraire aux mêmes horaires. Les points de rendez-vous sont proposés automatiquement, avec le minimum de détour pour le conducteur.
- 3 – le conducteur reçoit une compensation de 2 à 3 € par trajet par passager, selon la distance parcourue. Pour les passagers, le trajet ne coûte que 0,50 € grâce au soutien de la CCPOM.

Les automobilistes qui se lancent dans le covoiturage peuvent également recevoir une prime de 100 € mise en place par le Gouvernement.



Ce projet est co-financé par l'État dans le cadre du Fonds Vert.

EN DÉPLOYANT UN RÉSEAU D'AIRES DE COVOITURAGE

En parallèle, une étude sur les aires de covoiturage menée en 2022 a permis d'identifier des sites potentiels pour accueillir des aires de covoiturage sur le territoire.

Une convention a d'ores et déjà été signée avec les supermarchés E. Leclerc d'Amnéville et Cora à Sainte-Marie-aux-Chênes. D'autres sont en cours.

L'objectif est de proposer des espaces de stationnement officiels et sécurisés dédiés aux covoitureurs. La CCPOM se charge de la signalisation des aires. Ouvertures des premiers espaces courant 2024.

L'ANCIENNE RN 52 SE DOTE D'UN AMÉNAGEMENT CYCLABLE

Suite à l'ouverture de la portion de VR52 entre Marange-Silvange et Rombas, l'ancienne nationale 52 est rétrocédée par l'État à chaque commune traversée. Avant remise aux communes, des travaux de remise en état ont été engagés sous maîtrise d'ouvrage de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL). Dans ce cadre, un aménagement cyclable a été réalisé permettant de relier Marange-Silvange, Pierrevillers et l'entrée de Rombas.

À noter que cet axe avait été identifié comme structurant lors du diagnostic établi dans le cadre du schéma directeur cyclable qui est actuellement en cours d'élaboration.



La CCPOM et la ville de Rombas réfléchissent à une possibilité de prolongement pour relier le centre-ville de la commune.

Zoom sur... les communes



AMNEVILLE – CLUB PARIS 2024 MOSELLE : LA PRINCIPALE FAN ZONE OLYMPIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE EST À AMNÉVILLE

Le Club Paris 2024 Moselle a été inauguré cet été lors du décompte officiel « J-365 jours avant le coup d'envoi des Jeux Olympiques de Paris », au sein de l'E-MAX d'Amnéville.

Ce futur lieu incontournable et véritable site de célébration des JO pour Paris 2024 contribuera à exalter l'esprit olympique et paralympique en rassemblant les nombreux passionnés autour des festivités olympiques.

En plus de l'accueil des délégations et la diffusion des épreuves olympiques et paralympiques, pour ne rien manquer des performances des athlètes français, des initiations sportives et parasportives, des rencontres avec des athlètes, des forums, des concerts, des expositions, du gaming... : le club Paris 2024 Moselle permettra de faire vivre le public mosellan au rythme des Jeux.



crédit photo @OMEGA ENERGIES ET SERVICES

C'est une fierté et un engagement supplémentaire dans l'aventure olympique et paralympique pour la commune, déjà labellisée Terre de Jeux et Centre de Préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Le Département de la Moselle, dont la devise est « du sport pour tous et partout » est prêt à célébrer sur son territoire, et plus particulièrement à Amnéville, la plus grande manifestation sportive à venir en 2024 !

MARANGE-SILVANGE - NOËL À MARANGE-SILVANGE

La ville de Marange-Silvange et ses partenaires travaillent d'arrache-pied pour vous offrir dès le 2 décembre une route des lanternes revisitée et un feu d'artifice exceptionnel le soir de l'ouverture. Cette année encore, notre parcours

de lanternes illuminées sera au rendez-vous, pour un moment magique à partager autour de nos chalets. La dégustation de marrons grillés, boissons chaudes et délices de Noël permettra d'éveiller l'appétit des visiteurs.

Nos commerçants seront aussi présents pour vous faire découvrir leurs produits artisanaux.

Le 16 décembre, à partir de 19h00, aura lieu notre grande parade de Noël dans les rues de la ville.

La ville vous invite donc à partager un moment convivial et chaleureux dans un cadre magique et festif du 2 au 31 décembre.

Pour plus d'informations :

<https://ville-marange-silvange.fr/>



Zoom sur... des entreprises et une zone en voie de reconversion

USINE D'AGGLOMÉRATION DE ROMBAS

Ça bouge sur le site de l'ancienne usine d'agglomération de Rombas ! Il y a deux ans, la société « **Rombas Industry** » achetait plus de 30 hectares de terrain de l'ancienne usine d'agglomération de Rombas, jusque-là propriété d'Arcelor Mittal.

Depuis, déconstruction et démolition ont permis de faire place à la nouveauté et de donner une nouvelle jeunesse à ce site sans vie depuis 12 ans, depuis sa fermeture le 7 octobre 2011.

Lionel FOURNIER, Président de la CCPOM et Maire de Rombas, répond à quelques questions :



Crédit photo Mairie de Rombas - J. Pironio

1. Pouvez-vous nous parler du futur de cet ancien site industriel ?

Le site de l'ancienne usine d'agglomération de Rombas est un projet majeur de la société « Rombas Industry », qui va y investir près de 45 millions d'euros. Le développement de deux plateformes de messagerie urbaine, l'une Chronopost, l'autre Mondial Relay, a déjà été engagé. Un nouveau lotissement « *Les Blanches Terres* » sera également aménagé ainsi qu'un nouveau pôle de commerces et de services, créant ainsi 350 nouveaux emplois sur le site.

Ces travaux, réalisés en parfaite harmonie avec le plan d'aménagement des Portes de l'Orne, s'intégreront parfaitement au développement de la ville de Rombas.

2. Dans quels délais les projets verront-ils le jour ?

La plateforme Chronopost, dont les travaux sont achevés, est en fonctionnement depuis le mois de septembre. Les autres projets suivront. L'ensemble du site devrait être complètement transformé d'ici 3 ans.

3. Une partie des ponts roulants qui enjambaient la route a été démontée. Qu'en sera-t-il du reste des infrastructures ?

Le démantèlement des convoyeurs passant au-dessus de la ligne SNCF devrait être effectué au mois de juin de l'année 2024. Ces travaux, combinés à l'aménagement paysager qui sera réalisé à terme, permettront de donner une vision différente de ces friches industrielles, trop longtemps laissées à l'abandon.





280 kg / an

DEVIENS CHAMPION DU RECYCLAGE !

Les déchets, ce sont toutes ces choses que nous jetons à la poubelle tous les jours. Chaque habitant de notre territoire en jette environ 280 kg par an ! **Trier ces déchets est très important, car cela permet de les recycler.**

C'EST QUOI LE RECYCLAGE ?

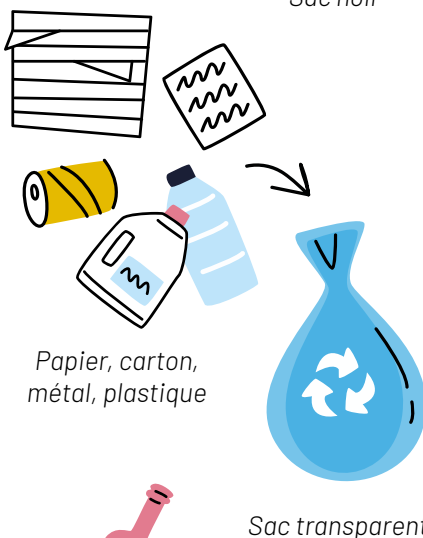
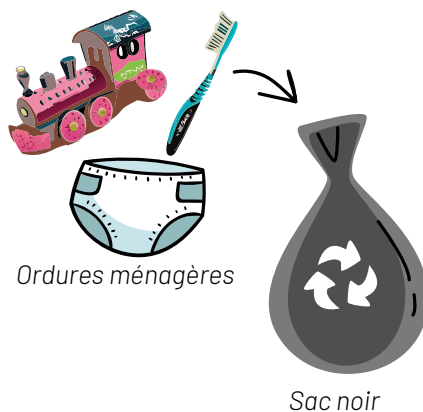
Le recyclage, c'est transformer les déchets pour en faire des matériaux qui serviront à fabriquer de nouvelles choses. Cela permet de diminuer les déchets brûlés ou enterrés et d'économiser les ressources de la planète !



ET SI ON DIMINUAIT NOS DÉCHETS ?

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ! Et il existe plein de façons de réduire tes déchets !

- ▶ **Emporte ton goûter dans une boîte réutilisable** par exemple. Elle te servira toute l'année !
- ▶ **Utilise une gourde remplie d'eau du robinet**, tu éviteras ainsi les briques et bouteilles en plastique, qui chaque jour s'accumulent dans nos poubelles.
- ▶ **Tu peux aussi acheter des vêtements et des jouets d'occasion.** Leur donner une seconde vie, c'est aussi protéger la planète !



COMMENT RECYCLER ?

Pour bien recycler, il faut séparer les ordures ménagères, qui ne sont pas recyclables, des emballages en plastique, du métal, du verre et du papier, qui eux, le sont ! Il faut donc utiliser plusieurs poubelles.

Le carton, le métal, le papier et les emballages en plastique, c'est dans le sac transparent !

Les ordures ménagères, dans le sac noir ! Et le verre alors ? Direction les conteneurs à verre que tu vois un peu partout dans ta ville. Une fois recyclé, le verre servira à fabriquer de nouvelles bouteilles.

AS-TU BIEN COMPRIS ?

Colorie en jaune les déchets recyclables, **en vert** les emballages en verre et **en noir** les ordures ménagères.





ET SI ON PASSAIT NOËL EN RESPECTANT L'ENVIRONNEMENT ?

Chaque année, la quantité de déchets augmente à l'occasion des fêtes de Noël. Et si on en faisait un peu moins ?

1

Ose un sapin original avec les objets du quotidien ! Il te suffit juste d'un peu d'imagination et de créativité : sapin-livres, sapin-branches, sapin-photos ou sapin à la craie, à toi de jouer !

2

Commande un jouet d'occasion ! Sais-tu que les indémodables Lego ont une durée de vie de 30 à 40 ans ? Alors du vélo au jeu de société, en passant par les déguisements ou les **jeux de construction**, il y en a pour tous les goûts !

3

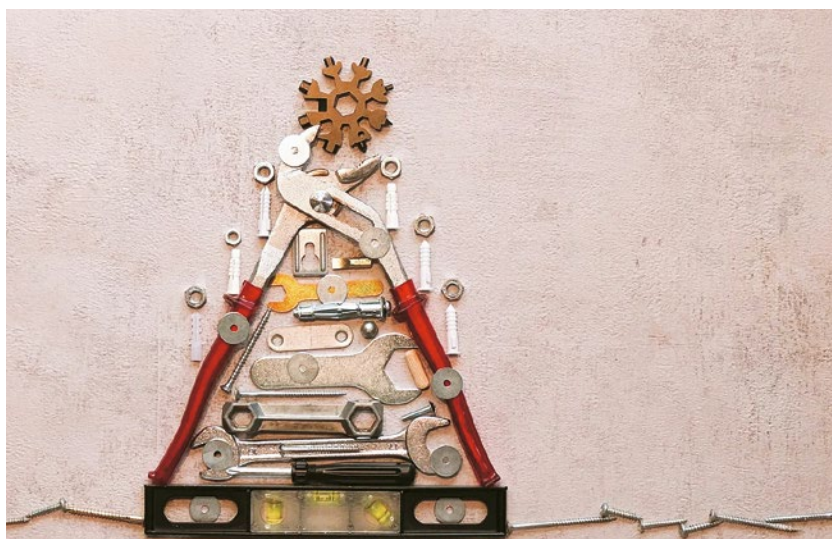
Fabrique ta déco : transforme des rouleaux de papiers toilette ou d'essuie-tout en rennes, hiboux, Père Noël... et utilise des feuillages, des pommes de pin, des branches... pour une déco nature faite maison !

4

Et si tu commandais du temps ? Eh oui, le temps est le plus précieux des cadeaux ! Une sortie nature avec Papy, un match de foot avec Maman, un cours de cuisine avec Tata, une balade à cheval avec Papa... Pour des souvenirs impérissables... et sans déchets !



*Envoie-nous une photo de ton sapin écolo avec ton prénom, ton âge et ta ville à l'adresse ccpom@ccpom.fr. Les créations les plus insolites seront publiées sur nos réseaux et un cadeau te sera offert ! **



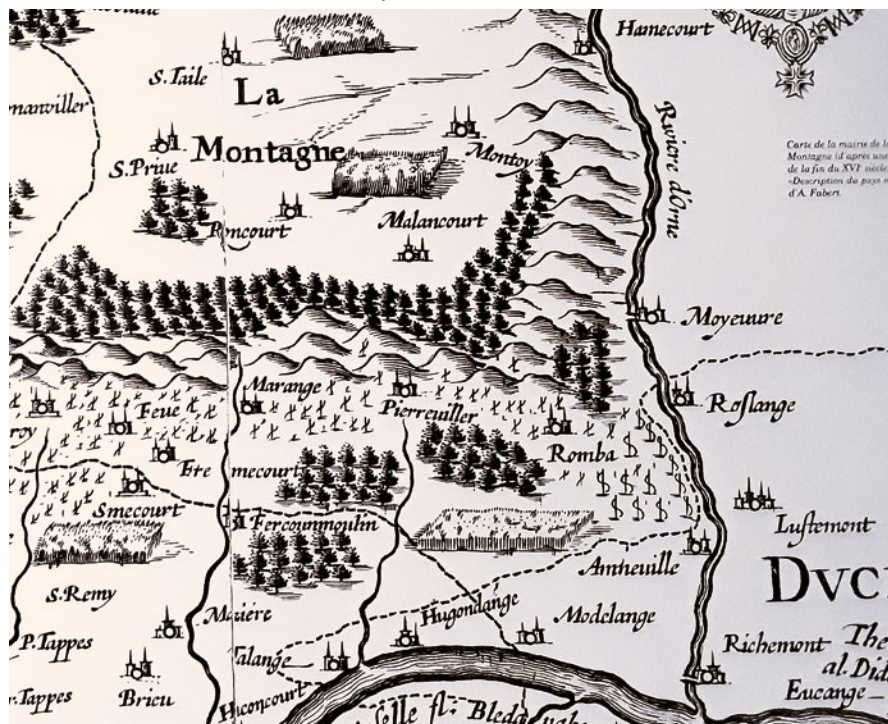
* L'envoi de la photo est possible jusqu'au 31 décembre 2023 et vaut acceptation de diffusion sur les réseaux de communication de la CCPOM (uniquement). Le cadeau sera à retirer dans nos locaux rue Alexandrine à Rombas, aux heures d'ouverture, sur présentation du mail notifiant la sélection.

Un peu d'histoire...



ANCIENNES « MAIRIES » DU XIII^E SIÈCLE ET ACTUELLE CCPOM

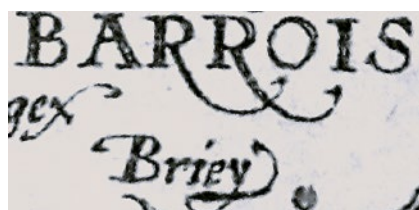
Rive droite de l'Orne, nombre de villages du plateau ont leur nom toponymique affublé, vu leur hauteur, du qualificatif de « montagne ». Au demeurant, rien d'anormal. Et pourtant, ce qualificatif rappelle aussi une création comtale barroise du XIII^e siècle... et dont voici un bref historique.



Extrait de la carte d'A. Fabert (fin XVI^e siècle) avec en particulier mention de la « Mairie de la Montagne »

UNE RIVALITÉ FÉODALE POUR ORIGINE

Du IX^e aux XIII^e siècles, la vallée de l'Orne connut d'abord l'autorité féodale de l'évêque de Metz. Et, suivant l'essor économique et démographique, ce dernier avait fait de chaque village une paroisse avec son église au milieu. Or, à une époque féodale où les pouvoirs religieux et laïc se confondaient, si l'évêque exerçait sa souveraineté générale, il laissait localement des petits



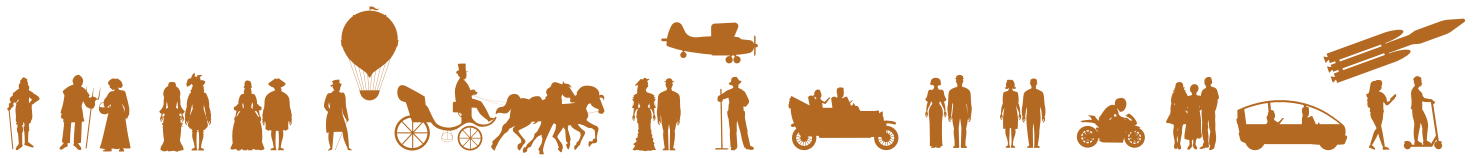
« Mairie » de la Montagne

seigneurs de village y appliquer l'autorité publique (justice, finances, etc.) Conséquemment, un émiettement féodal s'en était suivi, mais qui avait eu au moins le mérite d'écartier la mainmise d'un grand et trop puissant seigneur. Mais tout changea au XIII^e siècle, avec la réussite et les extensions territoriales du comte de BAR. Une progression territoriale, qui très vite s'intéressa à la riche vallée de l'Orne, pour atteindre dès 1250 Richebourg et la confluence de l'Orne et de la Moselle.

CRÉATION DES « MAIRIES » DE LA « MONTAGNE » ET DE « MOYEUVILLE »

Dans le but d'administrer ses nouvelles « prises féodales », le comte de BAR et à partir de son bailliage de Saint-Mihiel, créa d'abord au XIII^e siècle diverses prévôtés, dont celle de Briey.

Puis, considérant l'importance démographique de la vallée et de ses pôles économiques, il décida de subdiviser territorialement la prévôté de Briey, en une administration fiscale particulière composée de plusieurs « Mairies ». À l'exemple des trois « Mairies » créées en Orne basse :



• La « **Mairie de la Montagne** » comprenant une partie du plateau de l'Orne jusqu'à Norroy-le-Veneur (avec Sainte-Marie, Saint-Privat-la-Montagne, Malancourt-la-Montagne, Montois-la-Montagne, etc.); et la basse vallée de l'Orne autour de Rombas (avec Pierrevillers, Marange, Bronvaux, etc.) Le plateau était notamment prospère de ses forêts, de l'élevage et de ses cultures céréalières. La basse vallée s'enorgueillissait de ses forêts, de son artisanat, de son commerce, mais surtout de son prestigieux vignoble.



Richesse du vignoble

- La « **Mairie de Moyeuve-Grande** » célèbre pour ses « forges forestières ».
- Plus tard (en 1573), la « **Mairie de Rombas** » par division de la Mairie de la Montagne



Moyeuve-Grande et Moyeuve-Petite: Richesse Des Forges « à eau » (hydrauliques, sur l'Orne ou le Conroy) ET FORESTIÈRES (Fin XVII^e siècle) Doc. Bnf. coll. Lorraine, 110, fol. 27



Cultures élevage et forêts du plateau



« Mairie » De Moyeuve

TROIS ANCIENNES « MAIRIES » - PÉRIMÈTRE DE L'ACTUELLE CCPOM!

En effet, et combien même si les trois anciennes « **Mairies** » disparurent au XVII^e siècle sous les affres de la guerre de Trente Ans, il n'en demeure pas moins que près de quatre siècles plus tard, elles dessinent encore aujourd'hui et presque entièrement le périmètre de la CCPOM!

Un vieil adage n'explique-t-il pas que le passé permet de saisir le présent pour mieux bâtir l'avenir?

Jean-Jacques SITEK

NOUVEAUTÉ AU CAP'ORNE : LES CAFÉS-SIDÉ LE MONDE DE L'USINE

Vous avez été sidérurgiste, ou un proche d'un « *ancien de l'usine* », vous êtes passionné ou simplement curieux de cet univers, vous avez des histoires, des souvenirs, des anecdotes à raconter, à transmettre, ou vous rêvez d'en découvrir, venez échanger autour d'un café, dans une ambiance chaleureuse. Les Cafés nostalgie sont animés par Marcel KOCH et Gérard DAVRON, anciens sidérurgistes de l'usine de ROMBAS.

Tous les trimestres – suivez le programme du Cap'Orne
Renseignements et inscriptions au Cap'Orne au 09 74 11 99 45 ou à lecaporne@portesdelorne.fr
Si vous avez des documents, archives, photos, anciens objets ou outils de l'usine, et que vous souhaitez en faire don, n'hésitez pas à nous contacter.


CAFÉ-SIDÉ

“Les Passeurs d'Histoire(s)”

Venez découvrir et/ou partager vos anecdotes du “Monde de l'Usine”

Animé par Marcel Koch et Gérard Davron, anciens sidérurgistes

Communication...



NOUVEAU SITE INTERNET !

Tout beau, tout nouveau !! Le site internet de la CCPOM s'est refait une beauté ! Et il vous promet de belles surprises ! Plus complet et plus accessible, vous pourrez y découvrir un agenda communautaire regroupant toutes les manifestations et les événements organisés sur le territoire. N'hésitez pas à le consulter pour découvrir des idées de sorties, toutes proches de chez vous !